

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/05/2009

DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR

URBANISME/DEVELOPPEMENT DURABLE :

1. Révision du P.O.S. – Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

ENFANCE/JEUNESSE :

2. Animations d'été 2009.
3. Projets CEL/PTJ 2009.

SUBVENTION :

4. Subvention à la Chambre des Métiers d'Alsace.

COMMUNICATION :

Compte-rendu d'activités de la SCAEB – Exercice 2006 et 2007.

---oOo---

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Prescription de la révision du POS de Bischheim en vue d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Plan d'Occupation des Sols de Bischheim, actuellement en vigueur, a été approuvé le 8 juillet 2005. Il a été modifié à trois reprises depuis.

Le document du 8 juillet 2005 reprenait les termes du Plan d'Occupation des Sols révisé le 3 octobre 1997 et annulé par la Cour Administrative d'Appel de Nancy en 2004 pour vice de procédure. Le Plan d'Occupation des Sols de 1997 tout en reconduisant les grandes orientations du premier Plan d'Occupation des Sols de Bischheim, approuvé en 1987, et adaptant certains articles du règlement, a notamment créé un zonage spécifique aux équipements publics et mis à jour les emplacements réservés.

Aujourd'hui, le Plan d'Occupation des Sols ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement de la commune telles qu'elles résultent de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 « Solidarité et Renouvellement Urbain » et de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat » qui proposent la mise en place d'un nouvel instrument de planification urbaine : le Plan Local d'Urbanisme.

Tout en continuant à préciser le droit des sols, le Plan Local d'Urbanisme met en avant le projet de la commune, en portant une vision globale de son devenir traduit à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Au vu de ces éléments, Bischheim doit disposer d'un outil de planification adapté aux enjeux de développement et réglementations actuels.

A l'échelle de son territoire, la commune se fixe, dans une perspective de développement équilibré, les objectifs suivants :

- Renforcer l'identité communale à travers la préservation de son patrimoine bâti et naturel et par la mise en valeur des vocations sociales du territoire (services aux personnes, de la petite enfance aux personnes âgées).
- Permettre le développement et le renouvellement urbain. Il s'agira de favoriser et d'articuler la restructuration de l'îlot centre, d'intégrer le projet de rénovation du quartier des Ecrivains, et de renforcer les liens entre les différents quartiers par l'urbanisation de la zone Ampère. Il faudra tendre à un équilibre social de l'habitat en adaptant l'offre de logements aidés à son environnement.
- Conforter les centralités existantes autour des axes tels que de la Route de Brumath et la Route de Bischwiller. La commune cherchera à développer une offre équilibrée de commerces et services de proximité et à assurer ainsi une mixité fonctionnelle au sein de son tissu bâti.

- Assurer le maintien et le développement des activités économiques. Il sera essentiel d'analyser les potentialités du secteur de la rue du Triage et des zones d'activité existantes de manière à définir au mieux le devenir de ces espaces.
- Améliorer la perméabilité urbaine Est Ouest en atténuant les coupures induites par les éléments structurants du territoire (voies ferrées, autoroute, canal). Les liens inter-quartiers seront créés à travers la définition d'un réseau de pistes cyclables.

La problématique du développement durable, « fil rouge » des objectifs du Plan Local d'Urbanisme, se traduira notamment par :

- La continuation de la politique de réservation de terrains dans l'objectif (à long terme) de création de cheminements réservés aux circulations douces, ainsi que la préservation d'espaces verts au cœur des îlots bâtis.
- La favorisation de constructions et de rénovations des bâtis prenant en compte les techniques de la construction durable (isolation, matériaux, énergies...), notamment dans l'urbanisation du secteur situé au nord ouest du Cimetière.
- Par la protection des espaces naturels situés au Nord Est du territoire communal. Au-delà des vocations agricoles, de détente et de loisirs pour la population environnante, ce secteur présente un enjeu environnemental et écologique important.

Afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux liés au développement de notre ville, il est nécessaire d'intégrer la dimension supracommunale à notre réflexion.

Il est en effet essentiel de mener une réflexion sur les problématiques suivantes à une échelle plus étendue que celle de la seule commune de Bischheim au regard de l'imbrication des bans communaux de Bischheim, Schiltigheim, Hœnheim, Souffelweyersheim et Niederhausbergen :

- l'organisation des déplacements Est Ouest au sein de la première couronne Nord, comme l'accessibilité à la gare de Bischheim et l'évolution du réseau routier avec le projet VLIO.
- la valorisation des berges des cours d'eau et de leur écosystème.
- l'aménagement du secteur situé au nord ouest du Cimetière en lien avec les villes de Hœnheim et de Souffelweyersheim.
- la requalification du quartier des Ecrivains en lien avec Schiltigheim.

A l'échelle de la Communauté Urbaine de Strasbourg, le Plan Local d'Urbanisme construira son action en compatibilité avec les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale de Strasbourg (SCOTERS) approuvé le 1^{er} juin 2006, du Programme Local de l'Habitat (PLH), du Plan de Déplacement Urbain (PDU), tous deux en cours d'élaboration.

Conformément aux dispositions des articles L.123-6 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de préciser les modalités de concertation avec le public que nous proposons de mettre en œuvre à savoir :

- un registre sera mis à la disposition du public, afin que la population puisse y consigner ses observations, tout au long des études. Les documents pourront être consultés par le public en mairie tout au long de leur élaboration.
- la population sera informée de manière régulière de l'avancement du projet de plan local d'urbanisme à travers les Cahiers de Bischheim, son journal communal.
- des réunions publiques seront organisées à différentes phases d'avancement du dossier. Ces rencontres ont pour objectif de présenter le projet de plan local d'urbanisme à la population et de recueillir son avis.

La présente délibération a pour objet de solliciter la Communauté Urbaine de Strasbourg en vue de la prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols de Bischheim en Plan Local d'Urbanisme, étant entendu que le Plan d'Occupation des Sols de Bischheim, révisé le 8 juillet 2005, demeure opposable tant que le Plan Local d'Urbanisme ne sera pas approuvé.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

de solliciter la Communauté Urbaine de Strasbourg pour prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'intégralité du territoire de la commune de Bischheim.

propose

à la Communauté Urbaine de Strasbourg, conformément aux articles L123-6 et L300-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités d'une concertation avec les habitants, associations et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Un registre sera mis à la disposition du public pour qu'il puisse y consigner ses remarques suite à la consultation des documents tout au long de leur élaboration. Une information régulière sera réalisée au travers des Cahiers de Bischheim. Des réunions publiques seront organisées à différentes phases d'avancement du dossier afin de présenter le projet de Plan Local d'Urbanisme à la population et de recueillir ses avis.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Animations pour l'été 2009 en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et la jeunesse, la Ville de Bischheim proposera cet été un large panel d'animations dans les différents espaces d'accueil et quartiers de la commune.

Gérées, organisées et encadrées par les professionnels de l'animation, en lien avec les équipes d'éducateurs spécialisés, ces structures et actions menées seront l'outil privilégié de cette politique.

Par ailleurs, la mise en place et le suivi de projets financés dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (VVV) du Contrat Educatif Local(CEL) ainsi que du Projet Territorial pour la Jeunesse (PTJ) traduisent la volonté de la Ville de fédérer au plan local les politiques éducatives et de prévention en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Ces actions et projets ciblés avec les partenaires socio-éducatifs intervenant sur la commune permettront de poursuivre et consolider ceux déjà menés tout au long de l'année dans une perspective de cohésion urbaine.

I. ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE (3 – 13 ANS)

✓ Dans les Centres de Vacances

A Wingen S/Moder, le Château du Hochberg accueillera une cinquantaine d'enfants par semaine âgés de 6 à 13 ans (date anniversaire) du 17 juillet au 24 août.

L'Association des Oeuvres Scolaires organisera également pour les 6 – 13 ans, 5 sessions à la Hoube du 04/07 au 12/07, du 14/07 au 25/07, du 26/07 au 08/08, du 09/08 au 22/08 et du 23/08 au 30/08.

✓ Dans les Centres de Loisirs

La Ville accueillera les enfants du 6 juillet au 21 août aux Centres de Loisirs At Home (3 à 12 ans) et St Laurent (4 à 12 ans).

L'Association des Œuvres Scolaires organisera son Centre de Loisirs sans hébergement pour les 5 – 13 ans du 06 au 31 juillet à l'école élémentaire des Prunelliers.

Le Centre de loisirs sans hébergement du Centre Social et Familial Victor Hugo accueillera les enfants de 4 à 12 ans du 06 juillet au 31 août.

II. ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE (12 – 20 ANS)

✓ Animation jeunes

secteurs Guirbaden, Canal, Centre, Ecrivains et Christ Roi :

- Animations de rue tous les après-midi.
- Sorties à la journée et à la demi-journée.
- Activités spécifiques par tranche d'âge.
- Accueil ponctuel et soirées thématiques dans les différents Espaces jeunes.
- Soirées barbecue dans les différents quartiers de la ville.

✓ Animation Ballastière

La Ballastière sera à nouveau un lieu privilégié d'animation cet été, dans le cadre d'un projet intercommunal élaboré par les Villes de Bischheim et Hœnheim.

Les après-midi, du lundi au vendredi, durant l'ensemble des vacances d'été, de nombreuses activités sportives gratuites (basket, foot, water-polo, badminton, tennis de table, biathlon...) ainsi que des activités culturelles et de loisir seront proposées aux jeunes présents sur le site.

Des partenaires associatifs des deux communes viendront animer les « points infos » qui seront régulièrement mis en place durant les mois de juillet et août, sous forme de démonstrations, informations et échanges.

✓ Jobs d'été

Tous les jeunes âgés de 16 à 20 ans non salariés résidant à Bischheim ou à Schiltigheim peuvent postuler pour un job d'été de quinze jours à un mois à temps partiel ou complet rémunéré sur la base du SMIC.

L'opération jobs d'été est menée conjointement par les Villes de Bischheim et de Schiltigheim en collaboration avec l'association JEEP, le CSF Victor Hugo, la Régie des Ecrivains et la Mission Locale intercommunale qui coordonne le dispositif. Cette opération permet aux jeunes de gagner de l'argent, de découvrir le monde du travail et d'acquérir pour la plupart une première expérience professionnelle. Une centaine de jobs sont proposés chaque année sur l'ensemble des deux Villes.

III. SUBVENTION

La Ville verse chaque année à l'Association des Œuvres Scolaires, une subvention de fonctionnement pour l'organisation estivale de son Centre de Loisirs. Pour l'année 2009, il est proposé de verser à l'association une subvention de 5,30 € par jour et par enfant domicilié à Bischheim.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2009.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous propose de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la politique de la jeunesse pour les vacances de l'été 2009.

décide

de verser une subvention de fonctionnement à l'Association des Œuvres Scolaires, sur présentation de son compte d'exploitation à raison de 5,30 € par jour et par enfant domicilié à Bischheim.

autorise

Monsieur le Maire à signer les conventions liées aux différents projets d'animation estivale 2009.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet: **Contrat Educatif Local & Projet Territorial pour la Jeunesse 2009.**

Le Comité de Pilotage du Contrat Educatif Local (CEL-Etat) et Projet Territorial pour la Jeunesse (PTJ - Conseil Général) composé de représentants de la Commune, de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, du Département et des acteurs locaux (institutionnels et associatifs) intervenant en direction de la jeunesse, ont validé des axes prioritaires (préconisations – objectifs) en matière d'intervention en direction du public jeune :

- Accompagner et développer le travail avec les familles
- Favoriser la mobilité inter quartiers.
- Encourager l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes.
- Favoriser le partenariat et les complémentarités entre les acteurs sociaux.

Ces axes prioritaires résultent de l'état des lieux du territoire et de l'étude des besoins effectuée en 2006 dans le cadre d'un diagnostic auprès des acteurs sociaux du ban communal.

Un certain nombre d'actions ont été déposées, examinées par le comité de pilotage, instruites par les diverses collectivités sollicitées et validées.

Les crédits complémentaires seront inscrits au Budget Supplémentaire 2009.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

d'allouer :

- ✓ **1 500 € à l'association du Centre Social V. Hugo** pour son projet « accès action », les trois autres projets sont portés par la Ville.

autorise

Monsieur le Maire à signer les conventions relatives aux actions menées par la Ville.

Contrat Educatif Local & Projet Territorial pour la Jeunesse - Ville de Bischheim 2009

N°	Bénéficiaire	Projet	Rec	Durée	Public ciblé	Descriptif/Objectifs	Financ 09 sollicité		Obt 08
5	Secteur jeunes	Fair Play		Année 2009	80 jeunes de 12 à 18 ans	<p>Au travers de 4 cycles d'actions éducatives par le sport, développer un espace de dialogue et de rencontre avec les jeunes du quartier du Guirbaden+SICI.</p> <p>Développer et soutenir l'animation de rue et établir un lien constructif avec les jeunes et leurs familles.</p> <p>Développer renforcer les passerelles entre les structures et les acteurs socio-éducatifs.</p> <p><u>Partenaires:</u> Prévention Spécialisée, et association Bled'art.</p>	DRDJS Conseil Général Bischheim Schiltigheim Hoenheim Usagers Fonds Propres VVV Autre TOTAL	0 3078 3079 250 6407	
6	Secteur jeunes	Graines d'artistes		Année 2009	60 jeunes de 15 à 18 ans	<p>Développer la culture artistique comme support de communication.</p> <p>Public ciblé: les jeunes du quartier du Guirbaden, garçons, filles en incluant les jeunes les plus en difficulté et/ou en rupture scolaire. Pour consolider l'action sur le terrain et la relation de confiance aux jeunes, il serait opportun de renforcer l' équipe d'animation en place par le recrutement d'un ou une animateur /trice compétent(e) dans le domaine culturel, jusqu'à la fin de l'année pour compléter et diversifier l' équipe autour de ce projet, avec comme support la mise en place d'ateliers d'expression corporelle.</p> <p><u>Partenaires:</u> Prévention Spécialisée, CSF V. Hugo, CSC Neuhof et associations culturelles.</p>	DRDJS Conseil Général Bischheim Schiltigheim Hoenheim Usagers Fonds Propres VVV Autre TOTAL	1448 5000 5000 250 11698	
7	Secteur jeunes	Zoom sur ta Ville		Année 2009	70 jeunes de 12 à 18 ans	<p>Développer et renforcer les passerelles entre les différentes structures de la ville. Par le biais de « l'atelier image », permettre aux jeunes de se familiariser aux techniques professionnelles de la vidéo et de maîtriser les outils pour mettre en image et en lumière les temps forts d'animation jeunes sur les différents quartiers de Bischheim.</p> <p>L'action va également permettre aux jeunes des quartiers est, ouest et centre de s'impliquer dans la vie locale en occupant l'espace public, renforcer la communication avec les habitants et entre les jeunes sur les actions existantes.</p> <p><u>Partenaires:</u> Prévention Spécialisée et association Bled'Art.</p>	DRDJS Conseil Général Bischheim Schiltigheim Hoenheim Usagers Fonds Propres VVV Autre TOTAL	500 1430 1430 240 3600	0 0 0
9	CSF V. Hugo	De l'accès à l'action		Septembre 2009 à juin 2010	40 jeunes de 12 à 25 ans	<p>Ce projet s'inscrit dans la dynamique de pratiques culturelles initiées en 2008. Ateliers d'écriture et de musique hip-hop avec l'ambition de fédérer ces pratiques autour d'un projet vidéo sous forme de fiction. Les jeunes sont associés à la mise en œuvre du projet.</p> <p><u>Partenaires:</u> les sons d' la rue</p>	DRDJS Conseil Général Bischheim Schiltigheim Hoenheim Usagers Fonds Propres VVV Autre TOTAL	2350 2350 1500 1500 750 169 60 8679	

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Demande de subvention – « Portes ouvertes sur le savoir-faire des entreprises artisanales ».

La Chambre des Métiers d'Alsace organise depuis plusieurs années des « Portes ouvertes sur le savoir-faire des entreprises artisanales ». Une telle opération aura lieu cette année le dimanche 27 septembre pour les artisans des communes de Schiltigheim, Bischheim et Hoenheim.

L'objectif de cette action est double :

- faire découvrir la richesse et la diversité de l'artisanat aux familles et aux jeunes des collèges, à travers la visite des locaux de production
- promouvoir le développement économique de la zone géographique concernée.

La Chambre des Métiers d'Alsace sollicite auprès de Bischheim une subvention de 2 500 Euros.

L'ensemble de l'opération est chiffrée à environ 30 000 Euros, les trois villes sont sollicitées à hauteur de 7 500 Euros et la Communauté Urbaine de Strasbourg pour un montant de 5 000 Euros.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Supplémentaire.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

d'accorder une subvention de 2 500 Euros à la Chambre des Métiers d'Alsace.